

Fiche 1 : La classe de 2^e générale et technologique

Un test de positionnement en seconde, en français et en maths, est institué. L'accompagnement personnalisé sera mis en place en fonction de ces tests.

Organisation des enseignements

Des enseignements communs à tous les élèves

| | |
|---------------------------------------|--------|
| Français | 4 h |
| Histoire- géographie | 3 h |
| LVA + LVB (enveloppe globalisée) | 5 h 30 |
| Sciences économiques et sociales | 1 h 30 |
| Mathématiques | 4 h |
| Physique-Chimie | 3 h |
| Sciences de la Vie et de la Terre | 1 h 30 |
| Education physique et sportive | 2h |
| Enseignement moral et civique | 0 h 30 |
| Sciences numériques et technologiques | 1 h |

De nouveaux enseignements pour tous les élèves

Voir la rubrique « Ce que dit la FCPE »

Une enveloppe d'heures annualisées

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Accompagnement personnalisé | <i>Pas de volume annuel défini</i> |
| Accompagnement au choix d'orientation | 54 h annuelles |
| Heures de vie de classe | 10 h annuelles |

Enseignements optionnels

Les élèves pourront choisir de suivre ou non ces enseignements facultatifs. Ils pourront en choisir jusqu'à deux, l'un parmi les enseignements généraux, l'autre parmi les enseignements technologiques. Il ne sera donc pas possible d'en choisir deux dans la même catégorie. Enfin, il sera possible de suivre en plus les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité - LCA - de latin et grec (donc 3 options).

Les enseignements en vert ne sont assurés qu'en lycée d'enseignement général et technologique agricole.

Un enseignement général au choix parmi :

| | |
|--|----|
| Langues et cultures de l'Antiquité : latin (e) | 3h |
| Langues et cultures de l'Antiquité : grec (e) | 3h |
| Langue vivante C (a) (b) | 3h |



| | |
|---|---------------|
| Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre | 3 h |
| Education physique et sportive | 3 h |
| Arts du cirque | 6 h |
| Ecologie–agronomie–territoires–développement durable | 3 h |
| Un enseignement technologique au choix parmi : | |
| Santé et social | 1h30 |
| Biotechnologies | 1h30 |
| Sciences et laboratoire | 1h30 |
| Sciences de l'ingénieur | 1h30 |
| Création et innovation technologiques | 1h30 |
| Création et culture – design | 6h |
| Atelier artistique | 72h annuelles |

A retrouver dans l'[Arrêté du 16-7-2018 - J.O. du 17-7-2018](#)

Ce que dit la FCPE :

Pour la FCPE, le test de positionnement en seconde, c'est non ! La FCPE s'oppose à ce test depuis les annonces du ministre. En effet, le socle commun devrait être la référence du niveau des élèves et permettre la continuité entre la 3^e et la seconde. La FCPE a déposé un amendement de suppression en Conseil Supérieur de l'Education (CSE), malgré un vote majoritaire, le ministre n'a pas souhaité le reprendre.

Accompagnement personnalisé : ni l'esprit, ni les moyens ! L'objectif de l'accompagnement personnalisé (AP) en seconde est particulièrement centré sur du soutien en français et en mathématiques ce qui est réducteur car les besoins des élèves sont plus diversifiés. En séance, la FCPE a déposé un amendement (cosigné avec d'autres organisations, notamment les lycéens) pour les objectifs de l'AP. Malgré un vote majoritaire, le ministère a refusé de le prendre en compte.

Pour la FCPE, l'AP doit bénéficier à tous les élèves, en fonction de leurs besoins. Pour certains, cela peut être toute l'année, pour d'autres, de manière ponctuelle sur un point particulier. S'adapter aux besoins des élèves nécessite aussi de faire prendre à l'AP des formes variées (soutien en cas de difficulté, méthodologie, acquisition de l'autonomie et/ou de compétences transverses...). La formation des enseignants est primordiale pour faire évoluer l'AP dans ce sens. Mais le ministère n'a pas choisi cette approche, considérant que tous les élèves n'ont pas besoin d'accompagnement.

Où sont les moyens pour faire fonctionner cette réforme ? La marge horaire laissée à la disposition des établissements (art.4) paraît particulièrement faible eu égard à l'ensemble des enseignements et dispositifs pédagogiques à mettre en place (12h par division et par semaine):

- Accompagnement personnalisé
- Accompagnement à l'orientation (54 heures annuelles obligatoires)
- Enseignement optionnel
- Groupe à effectif réduit et/ou co-intervention

Les établissements devront obligatoirement puiser dans cette enveloppe pour développer l'accompagnement à l'orientation et, sur les horaires restants, trancher entre : développer des options, de l'AP ou des groupes à effectif réduit, ce qui est en réalité un non choix mais s'apparente à la gestion de la pénurie.

L'accompagnement au choix d'orientation, une bonne intention qui reste à confirmer ! Le volume horaire annuel permet d'organiser ce temps en fonction des projets des établissements, soit en répartissant hebdomadairement, soit en utilisant cette enveloppe pour mettre en place des semaines de l'orientation ou banaliser des journées de forums par exemple. Pour autant, la question de la mise en œuvre et des divers intervenants reste entière. Le rôle que pourra jouer la Région, qui est en charge de la partie information de la compétence orientation, reste flou.

La FCPE regrette la fin des enseignements d'exploration : Ce texte met fin aux enseignements d'exploration qui permettaient aux élèves de tester et d'expérimenter des enseignements avant de faire un choix d'orientation pour le baccalauréat. On en retrouve l'esprit dans les enseignements optionnels qui reprennent en grande partie les enseignements d'exploration actuels, mais pour la FCPE, ce n'est pas le même objectif. En effet, les enseignements d'exploration étaient prévus pour tous les élèves, dans une perspective de découverte de nouveaux contenus et, à ce titre, avaient une enveloppe d'heures dédiées. Avec les enseignements optionnels, aucun moyen n'est garanti, comme l'accès de tous à ces enseignements. C'est donc le renforcement d'un lycée à deux vitesses : ceux qui auront accès à des cours qui enrichiront leur parcours et les autres, avec souvent un parcours scolaire moins réussi, les options bénéficiant généralement aux meilleurs élèves. C'est d'autant plus problématique que nous ne savons pas dans quelle mesure le choix d'options en seconde conditionnera l'accès aux spécialités en première.

Les options seront-elles ouvertes à tous ? Le texte présenté en CSE ne peut pas répondre à cette question qui se règlera dans les établissements. En effet, si le nombre de places est contingenté, il n'y aura pas de place pour tous. Et vu les faibles moyens prévus dans l'enveloppe servant à développer les options, nous ne pouvons que craindre que les élèves n'aient pas vraiment le choix.

Choisir ou ne pas choisir une option jouera-t-il pour accéder aux spécialités en première ? Le texte présenté en CSE ne permet pas de répondre à cette question. Cela dépendra de l'approche choisie par les conseils de classe lors des discussions sur le passage en première. Pour lutter contre l'orientation subie, la FCPE a déposé un vœu en séance avec d'autres organisations, demandant à ce que le dernier mot sur le choix des spécialités revienne à l'élève. Le ministère n'a pas pris position mais indique qu'un prochain texte réglementaire suivra sur cette question.

Sera-t-il possible de suivre un enseignement optionnel non proposé dans l'établissement d'affectation ? Une disposition permet dans le texte sur les enseignements de première et terminale de suivre des enseignements optionnels et de spécialité dans d'autres établissements dès lors qu'une convention existe. Nous avons demandé en séance au ministère que cette disposition soit étendue aux enseignements optionnels en seconde, la réponse qui nous a été faite n'a pas été très limpide.